

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

## QU'EST-CE QUE L'ORIAS ? AVEC L'ORIAS

Date de publication : 17/01/2022 - Banque/argent

Xavier : "Bonjour, je suis tombé sur une offre d'investissement qui m'intéresse. De quelle façon savoir s'il s'agit d'une proposition sérieuse ?"

Oui, Xavier, il existe un registre de professionnels habilités à exercer. Il s'agit du listing de l'ORIAS, l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en Assurance Banque et Finance.

Lorsque vous cherchez un crédit, un contrat d'assurance ou encore un produit financier, vérifiez que votre intermédiaire est immatriculé à l'ORIAS. Vous serez sûr qu'il exerce en toute légalité !

Les immatriculations concernent plus précisément :

- les contrats d'assurance,
- les opérations de banque et service de paiement,
- les crédits,
- et tous les types de produits financiers pour les particuliers.

Sachez que L'ORIAS est une association qui bénéficie d'une délégation de service public. Elle vous permet de trouver des intermédiaires immatriculés partout en France, ou dans un autre Etat européen pour les intermédiaires en assurance.

## **Mais pourquoi consulter ce registre ?**

L'inscription au registre de l'ORIAS ne vous assure pas une qualité de conseil. Mais vous serez sûr que l'intermédiaire remplit certaines conditions.

Tout d'abord : un intermédiaire immatriculé détient une responsabilité civile professionnelle. Il possède ensuite une caution bancaire dans certains cas. Son casier judiciaire est vierge. Et enfin, il a apporté les preuves de sa capacité à exercer, c'est-à-dire un diplôme de niveau licence et une durée d'expérience dans son secteur d'activité.

Pour vérifier une immatriculation, rendez-vous sur le site de l'ORIAS : [orias.fr](http://orias.fr). Vous pourrez aussi trouver des informations sur le professionnel en question.

En effet, vous pourrez :

- savoir s'il peut encaisser des fonds ou non,
- connaître les Etats où il a souhaité exercer,
- connaître la nature de son activité,
- connaître ses coordonnées,
- connaître son statut juridique.

### **En résumé :**

- [orias.fr](http://orias.fr) a une délégation de service publique
- contrats d'assurance, opération de banque et service de paiement, les crédits, tous les types de produits financiers pour les particuliers,
- responsabilité civile professionnelle, caution bancaire, casier judiciaire vierge, diplôme de niveau licence, expérience